

FICHE D'ENGAGEMENT

CLUB DES FAMILLES DE FOURVIÈRE



FONDATION
FOURVIÈRE

SAUVONS FOURVIÈRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Mail :

Téléphone :

Je souhaite soutenir la campagne « Sauvez Fourvière »

☐ **FAMILLE « AMBASSADRICE »**

3.000 € / an pendant 3 ans

Après déduction fiscale, votre don ne vous coûte réellement que 1.020 € / an pour l'impôt sur le revenu et 750 € / an pour l'IFI.

☐ **FAMILLE « GRAND BATISSEUR »**

2.000 € / an pendant 3 ans

Après déduction fiscale, votre don ne vous coûte réellement que 680 € / an pour l'impôt sur le revenu et 500 € / an pour l'IFI.

☐ **FAMILLE « BATISSEUR »**

1.000 € / an pendant 3 ans

Après déduction fiscale, votre don ne vous coûte réellement que 340 € / an pour l'impôt sur le revenu et 250 € / an pour l'IFI.

Je souhaite affecter mon don à :

- | | |
|---|---|
| ☐ Basilique | ☐ Fondation Fourvière |
| ☐ Chapelle de la vierge | ☐ Musée - Expositions |
| ☐ Culture | ☐ Salle du Trésor |
| ☐ Digital - Numérique | ☐ Tours basilique |
| ☐ Espace Découverte | |

Je fais mon don :

☐ Par virement bancaire à la **Banque BP Aura**

IBAN : FR76 1680 7004 0082 1786 0921 085

☐ Par carte bancaire sur <https://don.fourviere.org/>

☐ Par chèque à l'ordre « **Fondation Fourvière** »



POURQUOI DEVENIR FAMILLE AMBASSADRICE DE FOURVIÈRE :

♦ Renouer le fil de l'histoire de Fourvière et reprendre le flambeau des grandes familles de Lyon qui ont bâti Notre-Dame de Fourvière au 19^{ème} siècle.

♦ Inscrire le nom de votre famille sur le mur des Grands Donateurs de Fourvière.

♦ Contribuer à « Sauvez Fourvière » pour préserver, restaurer et transmettre ce site emblématique aux générations futures.

♦ Participer à la vie et aux temps forts de Fourvière : Voeu des échevins, soirées des familles, fête des lumières, visites de chantier, concerts, expositions ...

♦ S'impliquer dans la gouvernance de la Commission de Fourvière, mise en place dans le cadre de réunions régulières, de présentations, d'échanges et de décisions.

♦ Devenir ambassadeurs de Fourvière auprès de vos réseaux et contribuer au rayonnement de Fourvière.

■ Déductions fiscales

Votre don à la Fondation Fourvière vous permet de bénéficier de déductions fiscales au titre de l'impôt sur le revenu, soit 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. 75% au titre de l'IFI dans la limite de 50.000 €.

■ Vos contacts

Merci de retourner cette fiche d'engagement
Fondation Fourvière - Service Mécénat :

Laetitia Ogier / Richard-Vitton

Mail : laetitia.ogier@fourviere.org

Tel : 06 13 64 38 38

5 place de Fourvière - 69005 Lyon

À : Le

Signature :

CONTREPARTIES FAMILLES DE FOURVIÈRE

- ENGAGEMENT 3 ANS -

Au-delà d'un engagement de sens, nous serons heureux de vous exprimer notre reconnaissance en vous proposant des contreparties, en fonction de vos souhaits.

4 rencontres par an,
une statue de la Vierge dorée de Fourvière.

■ FAMILLE AMBASSADRICE DE FOURVIÈRE

DONATEURS ≥ 3.000 EUROS PAR AN SUR 3 ANS

Coût réel : 1.020€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale * (IR)
750€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale * (IFI)

- **Participer à la gouvernance de la Commission de Fourvière.**
- **Votre nom inscrit sur le mur des Grands Donateurs.**
- Une visite insolite pour 4 personnes.
- Invitation aux manifestations de Fourvière (3 par an pour 2 personnes).

■ GRANDS BÂTISSEURS

DONATEURS ≥ 2.000 EUROS PAR AN SUR 3 ANS

Coût réel : 680€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale * (IR)
500€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale * (IFI)

- **Votre nom inscrit sur le mur des Grands Donateurs**
- Invitation aux manifestations de Fourvière (3 par an pour 2 personnes)
- Une visite insolite pour 4 personnes

■ BÂTISSEURS

DONATEURS ≥ 1.000 EUROS PAR AN SUR 3 ANS

Coût réel : 340€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale * (IR)
250€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale * (IFI)

- Invitation aux manifestations de Fourvière (2 par an pour 2 personnes)
- Visite insolite sur les toits de la basilique pour 2 personnes.

* Coût réel après déduction fiscale : réduction de 66% du don dans le cadre de l'IR, dans la limite de 20% du revenu imposable. Dans le cadre de l'IFI la réduction est de 75% du don dans la limite de 50.000 euros.